

Bénéficiaires

Toute personne physique, membre de l'association, salarié ou bénévole ayant son domicile en France -à jour de cotisation- ainsi que les invités de l'association (opération Printemps, week-end découverte...) sont garantis par le contrat au titre du volet "individuelle accident" durant les activités organisées sous la responsabilité des Scouts et Guides de France.

Les garanties accordées produisent leur effet dans le monde entier sous réserve que la présence de l'assuré soit inférieure à six mois consécutifs.

Garanties souscrites

NATURE DES GARANTIES	PAR ASSURE MINEUR		PAR ASSURE ADULTE	
	CAPITAL ASSURE	FRANCHISE	CAPITAL ASSURE	FRANCHISE
ACCIDENTS CORPORELS - VERSEMENT D'INDEMNITES FORFAITAIRES EN CAS DE DECES ET D'INVALIDITE				
Décès accidentel	3 100 €	Néant	15 500 €	Néant
Invalidité permanente suite à accident (capital de base réductible en fonction de l'application du barème des accidents du travail de la sécurité sociale)				
Invalidité comprise entre 6% et 66%	45 800 €	6%	45 800 €	6%
Invalidité comprise entre 67% et 86%	65 000 €	Néant	65 000 €	Néant
Invalidité supérieure à 87%	99 500 €	Néant	99 500 €	Néant
Préjudice de vie quotidienne en cas d'invalidité accidentelle supérieure à 34%. Remboursement des dépenses d'aménagement ou de déménagement de l'habitation principale pour mettre cette dernière en conformité avec les besoins de la victime assurée.	10% du capital Invalidité Permanente	Néant	10% du capital Invalidité Permanente	Néant
VERSEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL				
Indemnité journalière versée à la suite d'un accident pendant 365 jours dans la limite de la perte de salaire réel	Néant	Néant	30€ par jour	Néant
PRISE EN CHARGE DE FRAIS EN CAS DE SURVENANCE D'ACCIDENT CORPOREL				
Remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation (hors frais cités ci-après)	15 500 € par sinistre	25€	15 500 € par sinistre	25€
Frais d'optique et de lentilles	300 € par sinistre	Néant	300 € par sinistre	Néant
Frais de traitement et de prothèses dentaires	305 € par dent avec un maximum par accident de 1 100€	25€	305 € par dent avec un maximum par accident de 1 100€	25€
Frais de traitement et de prothèses auditives	300 € par sinistre	Néant	300 € par sinistre	Néant
Frais de réparation ou de remplacement de matériel pour handicapés	1 600 € par sinistre	Néant	1 600 € par sinistre	Néant
Frais d'intervention chirurgicale esthétique réparatrice	1 600 € par sinistre	Néant	1 600 € par sinistre	Néant
Frais de recherche, de secours et de sauvetage	6 100 € par sinistre	Néant	6 100 € par sinistre	Néant
Suivi psychologique après agression ou accident grave	765 € par sinistre	Néant	765 € par sinistre	Néant